Entre Filles
Règlement particulier

Article 1: Dénomination

Le tournoi est organisé par le club : CVN Bad.
Le nom du tournoi est « Entre Filles »

N° de demande d'autorisation FFBaD : 2603272

Article 2 : Lieu et date

Le tournoi se déroule au gymnase Jacques Prévert, 1, Lucie Aubrac, 30 380 Saint Christol les Alès. C'est un tournoi nocturne qui a lieu le jeudi 03 décembre 2026 à partir de 19h45.

Article 3 : Organisation

Le tournoi est un tournoi nocturne, le Geo du tournoi est M. Rémy Pinchon, le JA du tournoi est M. Stéphane TEIL.

Le tournoi ne propose qu'une buvette réduite (boissons) et auberge espagnole (partage entre joueuses de ce qu'elles apportent !), et seuls les vainqueurs de série sont récompensés.

Article 4 : Participation

3.1 Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence le jour du tournoi.

3.2 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBad ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participation aux compétitions et tournois officiels. Le classement maximal des joueurs sera N3.

3.3 Les inscriptions se font au CPPH, c'est-à-dire que seules les 16 paires ou joueuses les mieux classées seront sélectionnés à la date limite d'inscription. En cas d'égalité, la joueuse la plus jeune ou la paire ayant la joueuse la plus jeune sera prioritaire.

3.4 La date l'imite d'inscription est le 27/11/2026.

3.5 Le nombre de participants est limité à 16 paires en simple dames et 16 joueuses en simple en fonction des inscriptions. Cela pourra être modifié en fonction des inscriptions.

Toute participation au tournoi implique l'adoption de ce présent règlement.

Article 5 : Joueuses Mineures

Chaque joueuse mineure présente doit être accompagnée par un représentant majeur qui est désigné sur un document unique le jour du tournoi. Le représentant doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineure dont il a la charge et doit rester pendant toute la durée où ces mineures sont présentes sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au JA, avant son départ un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Article 6 : Tableaux et Matchs

Le tableau proposé est le double dames ou la simple dame en fonction des inscriptions, en 8 poules uniques de 4 paires.

Les joueuses seront réparties en 8 poules de 4 en fonction de leur classement au CPPH. La prise en compte du classement sera le 28/11/2026.

Article 7 : Engagement

Le montant des inscriptions est de 10 € pour chaque joueuse.

Article 8 : Gestion du Tournoi

Le logiciel BadNet est utilisé pour la gestion du tournoi. L'organisateur se réserve tous les droits de modification des poules ou de la gestion du tournoi en fonction du nombre d'inscriptions.

Article 9 : Déroulement

9.1 : Toutes les participantes sont convoquées à 19h15. La fin de la compétition est prévue à 23h50.
9.2 : Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.
9.3 : Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 15 points.

Article 10 : Le Plateau de Jeu

12.1 Les joueuses, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. Ces documents seront disponibles dans la salle pendant la durée du tournoi.

12.2 Le tournoi se déroulera sur 6 terrains.

12.3 Tout volant touchant une infrastructure fixe sera compté faute (au service et en jeu). Tout volant touchant une structure mobile sera compté let une fois au service et faute en jeu.

12.4 Il est interdit de fumer dans les salles, y compris la cigarette électronique. Il est interdit de manger dans la salle, toléré en tribune.

12.5 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets.

Article 11 : La Tenue

Le port de chaussures de sport de salles est obligatoire dans la surface de jeu.

Les tenues des joueurs sont libres.

Article 14 : Les Volants

Le volant officiel est le volant Linton S, il est fourni par les joueurs. Le volant plumes est prioritaire. Les volants synthétiques homologués sont autorisés.
Les joueurs non classés peuvent s'entendre pour l'utilisation du volant de leur choix mais le volant plume reste prioritaire. Les volants resteront à la charge des joueurs à parts égales. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout le matériel utile à son match.

Article 15 : Droit à l'Image

Tout joueur peut être photographié ou filmé à l'occasion du tournoi. Ces photographies peuvent être diffusées sur des sites Internet ou des publications du club ou du comité départemental.
Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites, merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription du tournoi ou au moment du pointage.

Le comité d'organisation.

CVN Bad

